

# ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DU VAR

Année 2026 • N° 18

Publication parue  
le 8 avril 2026



LE DÉPARTEMENT

**ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DÉPARTEMENT  
DU VAR**

---

ARRETES

---

# SOMMAIRE

**Direction du secrétariat général et de l'appui aux transformations**

AR 2026-359 ARRETE DEPARTEMENTAL PORTANT DESIGNATION DU JURY DU PRIX DE  
L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE DU VAR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LE DÉPARTEMENT

DGS-SG/  
SC/ED

**Acte n° AR 2026-359**

**ARRETE DEPARTEMENTAL PORTANT DESIGNATION DU JURY DU PRIX DE  
L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE DU VAR**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.3221-1 à L.3221-12 relatifs aux compétences du Président du Conseil départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental du Var n° A1 du 26 octobre 2022 relative à l'élection de son Président,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A4 du 26 octobre 2022 portant délégation de certaines attributions du Conseil départemental au Président du Conseil départemental, complété par délibération n°A7 du 7 février 2023,

Vu la délibération du Conseil départemental n°A23 du 24 juin 2024 portant création du prix de l'innovation et de la recherche du Var,

Vu la délibération de la Commission permanente n°G37 du 14 octobre 2024 fixant le règlement du prix de l'innovation et de la recherche du Var,

Vu l'arrêté n° AR 2025-505 du 14 avril 2025 portant désignation des membres de jury du prix de l'innovation et de la recherche du Var,

Considérant que le jury est composé de :

- 6 conseillers départementaux, dont le Président du Conseil départemental ou son représentant,
- 2 représentants universitaires,
- 2 membres de l'administration départementale,
- 3 personnalités varoises qualifiées dans les domaines (technologique, environnementale, sociale),

Considérant qu'il convient d'actualiser la liste des membres de jury du prix de l'innovation et de la recherche du Var,

Considérant que les membres du jury du prix de l'innovation et de la recherche du Var sont tenus au respect d'une stricte confidentialité concernant les candidatures reçues,

Considérant que le Président du Conseil départemental ou son représentant préside de droit le jury,

Sur proposition de la directrice générale des services,

## **ARRÊTE**

**Article 1** : L'arrêté n°AR 2025-505 cité ci-dessus est abrogé.

**Article 2** : Sont désignés membres de jury du prix de l'innovation et de la recherche du Var :

- Madame Laetitia QUILICI, Vice-présidente du Conseil départemental, représentant le Président du Conseil départemental du Var,
- Monsieur Dominique LAIN, Vice-président du Conseil départemental,
- Madame Séverine MATHIVET, conseillère départementale,
- Madame Valérie RIALLAND, conseillère départementale,
- Madame Vesselina GARELLO, conseillère départementale,
- Monsieur Ludovic PONTONE, conseiller départemental,
  
- Monsieur Thierry DI MANNO, représentant universitaire et membre du Conseil social, économique et environnemental du Var
  
- Monsieur Guillaume PEROCHEAU, représentant universitaire également membre du Conseil social, économique et environnemental du Var
  
- Madame Emilia DIDYM, membre de l'administration départementale,
- Monsieur Ertgren SHEHU, membre de l'administration départementale,
  
- Madame Claudiane DE CORBIAC, en qualité de personnalité qualifiée,
  
- Monsieur Gilles REBECHE, en qualité de personnalité qualifiée également membre du Conseil social, économique et environnemental du Var
  
- Monsieur Didier GOGUENHEIM, en qualité de personnalité qualifiée

**Article 3** : Le présent arrêté est exécutoire dès qu'il a été porté à la connaissance des intéressés et qu'il a été procédé à la transmission au représentant de l'Etat dans le département pour le contrôle de légalité.

**Article 4** : La directrice générale des services, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera mis en ligne sur le site internet du Département du Var.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental du Var et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il est notifié ou de sa publication pour les tiers. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site "[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)".

**Fait à Toulon, le 07/04/2026**

*Signé* : **Jean-Louis MASSON**  
**Le Président du Conseil départemental du Var**

Réception au contrôle de légalité : 8 avril 2026

Référence technique : 83-228300018-20260407-lmc3223216-AR-1-1

Acte certifié exécutoire

le : 08/04/2026

Pour le Président du Conseil départemental

La directrice générale des services

Acte mis en ligne sur le site internet du Département du Var le : 08/04/2026

PARTOUT, POUR TOUS,  
LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



390, avenue des lices • CS 41303 • 83076 Toulon cedex